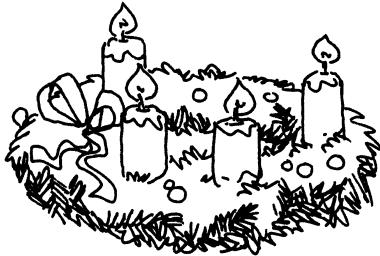


Vous êtes invités à reprendre cette feuille à la maison. Elle pourra nourrir votre méditation ou votre prière. Elle vous sera aussi disponible sur le site www.collegiale.be

Historique de l'Avent



Ce nom d'Avent fut dès l'abord employé pour désigner la fête même de la Noël, *Adventus Domini*, l'Avènement du Seigneur. Depuis longtemps, il ne désigne plus que le temps préparatoire à cette fête.

Ce fut le pape Jules I qui, le premier, réglementa, en 336, l'usage de célébrer le jour de Noël le 25 décembre. Noël fut, dès lors, après Pâques, la première solennité de l'année chrétienne.

De hautes raisons, qui consistaient surtout dans la nécessité de préparer dignement les fidèles à célébrer les fêtes pascales, avaient fait instituer le Carême. Les mêmes raisons disposèrent les pasteurs à faire précéder la Noël d'un temps de pénitence et de prière.

La première ordonnance relative à l'Avent dont l'histoire fasse mention est de St Perpet. Cet évêque qui siégeait à Tours au 5^e siècle, établit qu'on jeûnerait 3 fois la semaine depuis la St-Martin (11 novembre) jusqu'à la Noël. Du 5^e au 8^e siècle, tous les conciles particuliers sanctionnèrent cette pratique, d'où le nom de « Carême de St Martin » donné aux 40 jours qui précédaient la fête de Noël.

On se réjouissait même à la St-Martin comme on le fait encore au mardi-gras.

De leur propre mouvement, les chrétiens des premiers siècles jeûnaient très souvent. C'est parce qu'un relâchement se produisit dans cette pratique que les conciles du 6^e et du 7^e siècles se trouvèrent d'accord à indiquer l'Avent comme un temps de jeûne et d'abstinence. La plupart cependant ne formulèrent pas rigoureusement le précepte ; ils donnaient plutôt un simple conseil.

Bientôt même, le jeûne disparut, et l'Avent fut réduit à 4 semaines, ce qu'il est encore aujourd'hui. Nous voyons, en effet, le célèbre concile de Clermont, celui qui décida la Croisade, étendre la trêve de Dieu au temps de l'Avent, mais sans prescrire pour ce temps ni jeûne ni abstinence. Les quatre semaines figuraient les quatre mille ans qui, d'après la chronologie adoptée alors par l'Eglise, se seraient écoulés de la création de l'homme jusqu'à la naissance de Notre Seigneur.

Depuis, malgré les efforts d'Innocent III, d'Urbain V et de Benoît XIV, l'Avent ne nous impose plus d'obligations particulières de pénitence. Mais ce temps n'en a pas moins toujours été considéré comme éminemment propre aux exercices de mortification. C'est pour cela que, dans certains monastères, l'on couvrait les images en signe de deuil et qu'on célébrait l'office avec des ornements noirs.

Aujourd'hui, et pour les mêmes raisons, l'Eglise emploie la couleur violette, et supprime le *Te Deum* à Matines et le *Gloria in excelsis* à la Messe.

C'est surtout par ces formes liturgiques que l'Avent se distingue du reste de l'année.

Ce que nous devons surtout retenir de ce court exposé historique, c'est l'intention de l'Eglise qui veut, pendant ce saint temps, préparer les fidèles à la venue du Sauveur par la pénitence et des exercices multipliés de piété. Entrons dans cet esprit, et sachons par nos désirs et nos prières, attirer en nous l'Emmanuel.

Abbé J. RAUZY, dans *La Semaine Religieuse*, 29 novembre 1902

Archives diocésaines, diocèse Fréjus-Toulon

Paru à nouveau dans *La Traversée*, le mag n°3, en 2021